



DIANE BRETON, ÈS QUALITÉS DE SYNDIQUE ADJOINTE

PLAIGNANTE

c.

NATHALIE NOBERT, PHYSIOTHÉRAPEUTE

INTIMÉE

PLAINTE : 31-19-007

DATE : 17 septembre 2019

HEURE : 9 h 30

ENDROIT : Au siège social de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, situé au 7151, rue Jean-Talon Est, suite 700, Anjou, salle B (Patricia-Girard)

AVOCATE DE LA PLAIGNANTE : M^e Leslie Azer

AVOCATE DE L'INTIMÉE : M^e Florence Forest

CONSEIL : M^e Hélène Desgranges, présidente

M^{me} Martine Desbiens, membre thérapeute en réadaptation physique

M^{me} Claudia Maltais, membre physiothérapeute

ÉTAPE : Instruction de la plainte

NATURE DE LA PLAINTE

L'intimée, à titre de physiothérapeute, a commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre en ce que:

En permettant à ses employés, thérapeutes en réadaptation physique, de ne pas tenir compte des conditions et restrictions propres à leurs catégories de permis;

En permettant que soit utilisé son nom et son numéro de permis sur des reçus émis à des clients, pour des traitements qu'elle n'avait pas personnellement prodigués;

En signant ou permettant que l'on utilise sa signature dans des rapport initiaux destinées à la CNESST en ayant pas personnellement effectué les évaluations initiales des clients.

INFRACTIONS REPROCHÉES

Articles 2, 3, 4 et 47 du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*,

Article 59.2 du Code des professions.